



Besoin d'un conseil "comment protéger mes biens"

Par **ATcarter_old**, le **06/06/2007** à **14:31**

J'ai 20 ans, depuis mes 18 ans je touche un héritage de la mort de mon père. Ma mère est une alcoolique et une droguée, c'est pour cette raison que je suis partie de chez moi car ça devenait l'enfer et de plus elle vit avec un homme encore pire qu'elle. Je ne dois rien à mère, elle m'a détruit mon enfance, ... Il a de cela peut de temps j'ai découvert que ma mère et son ami se sont fiancés, je ne suis pas dupe je sais qu'il y a quelque chose derrière la tête > l'argent. Je sais qu'ils ont des dettes et tout et je ne voudrais pas être contrainte à entretenir des droguée, de ce fait je me demande si je peux me protéger juridiquement de faire en sorte qu'ils ne puissent rien me demander financièrement, ... Car je trouve ça louche que je l'apprenne par une amie, qu'il ne m'en parle pas et que comme par hasard je vais recevoir encore des sous d'héritage.

Merci.

Par **Jurigaby**, le **06/06/2007** à **22:27**

Bonjour.

Je ne pense que vous puissiez mettre vos biens à l'abri dans l'hypothèse où votre gentille maman vous réclameriez le paiement d'une pension alimentaire.

Toutefois, je tiens à vous rassurer sur un point.

Vous ne serez pas tenu de payer quoi que ce soit si vous démontrez qu'elle a gravement manqué à son devoir en tant que mère, ce qui ne sera pas très difficile, si c'est une droguée,

du moins, c'est bien là mon avis.